

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 12 mars 2015

Le douze mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 22 janvier 2015, est approuvé à l'unanimité.

ACQUISITION BÂTIMENT SUR LA ZONE D'ACTIVITE LA CROIX VERTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter le bien sis 3, Rue de la Garenne – ZA la Croix Verte – 28160 YEVRES, au prix de 216 000,00 €, plus les frais de notaire estimés à 4 050,00 € ; l'objectif étant d'y créer une maison de santé pluridisciplinaire.
Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une souscription à une annonce au journal « Le Quotidien du Médecin » a été faite, dans le cadre du recrutement d'un médecin.

ACQUISITION MAISON TIXIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter le bien sis 65, Rue Emile Delavallée – 28160 YEVRES, au prix de 89 000,00 €, plus les frais de notaire estimés à 6 500,00 €. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2015.

AUTORISATION A ACHETER LE BÂTIMENT RUE DU PUIITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter le bien sis 3, Rue du Puits – 28160 YEVRES, au prix de 12 000,00 €, plus les frais de notaire estimés à 1 000,00 €. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2015.

CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUET

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire peuvent bénéficier d'une subvention sur le fonds de concours, auprès de la Communauté de communes du Perche-Gouet, au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Perche-Gouet, une subvention de 20 000,00 € sur le fonds de concours, au titre de l'année 2015, pour les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire précise que les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, estimés à 288 820,86 € H.T. (303 385,03 € TTC), sont programmés et seront inscrits au budget primitif 2015 de la commune.

SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le nombre d'heures d'un adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, afin de pourvoir aux différentes tâches ménagères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 12 h 45.
- accepte la création d'un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 14 h 45 par semaine pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent, à compter du 1^{er} avril 2015.

ASSURANCE DES BÂTIMENTS TRANSFERES : DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Yèvres a transféré à la Communauté de communes du Perche-Gouet certains bâtiments (école primaire, école maternelle, accueil périscolaire primaire et bibliothèque, accueil périscolaire maternel).

La garantie assurance étant à la charge de la commune, il convient que la Communauté de communes rembourse la commune, pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement de l'assurance à la Communauté de communes du Perche-Gouet pour les bâtiments transférés, à savoir :

- Ecole primaire : superficie transférée : 762 m² soit 966,47 €
- Ecole maternelle : superficie transférée : 505 m² soit 640,50 €
- Accueil périscolaire primaire et bibliothèque : superficie transférée : 102 m² soit 129,37 €
- Accueil périscolaire maternel : superficie transférée : 91 m² soit 115,42 €

Soit un total de 1 851,76 €.

DEMANDE D'ADHESION AU CONSERVATOIRE DU MACHINISME ET DES PRATIQUES AGRICOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion au Conservatoire du Machinisme et des Pratiques Agricoles (COMPA), pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une cotisation comme commune bienfaitrice, soit 50,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cotiser au COMPA, pour un montant de 50,00 €, pour l'année 2015.

REMBOURSEMENT ANTICIPE PRÊT N° 021821A AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de rembourser, par anticipation, l'emprunt n° 021821A auprès de la Caisse d'Epargne.

Ce remboursement interviendrait au 25 juillet 2015, avec un capital restant dû de 8 236,53 €, et une indemnité de remboursement de 573,20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le remboursement par anticipation de l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le remboursement de cet emprunt.

FIXATION DU PRIX DES LOYERS A LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix des loyers pour la maison de santé pluridisciplinaire, sise 3, Rue de la Garenne – ZA la Croix Verte – 28160 YEVRES.

Vu les indices de références des coûts des loyers des activités tertiaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les loyers de la maison de santé comme suit :

- Kinésithérapeute : 800 € + 60 € de charges par mois,
- Médecin : 300 € + 20 € de charges par mois (avec gratuité les 6 premiers mois).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet d'utilisation du centre de loisirs de Brou, par la Communauté de communes du Perche-Gouet, comme accueil périscolaire, en remplacement des accueils d'Yèvres, du « Chat perché » et de Jules Verne.

Il explique l'intérêt communautaire de ce projet, et expose les inconvénients que cela entraîne pour la commune d'Yèvres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter contre ce projet, et souhaite le maintien du périscolaire à Yèvres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que, suite à la demande de la Préfecture, des précisions sur le projet de création de la maison de santé pluridisciplinaire ont été apportées, dans le cadre de la demande de subvention sur la DETR.
- que Monsieur QUENTIN a déposé une demande de permis de construire ; la vente du hangar rue du Stade sera réalisée quand le permis sera accepté.
- qu'une rencontre avec Monsieur BORDRY, directeur régional d'Orange, devrait avoir lieu, au cours du mois d'avril 2015, pour résoudre le problème d'opticalisation du NRA de la Hallonnière, pour le haut débit.
- que le haut débit sera en service, dans le bourg, fin juillet 2015. Des réunions d'information seront organisées avant la mise en service.
- que le concert de l'orchestre harmonique d'Eure-et-Loir s'est bien passé.
- qu'il faut réaliser un marquage de mise aux normes des terrains de basket, à la salle des sports.
- qu'il y a, depuis le début de l'année, 7 nouveaux habitants (7 naissances, dont 2 jumelles) sur la commune d'Yèvres ; un nounours, en cadeau, leur a été donné (comme cela sera le cas pour toute nouvelle naissance en 2015).
- qu'un défilé carnavalesque, organisé par « l'Association des Parents d'Elèves d'Yèvres », aura lieu le 28 mars à 15h30. Un goûter sera offert par la commune à cette occasion.
- qu'il recevra les nouveaux jeunes électeurs, individuellement, pour leur remettre leur carte d'électeur et un livret du citoyen.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- de la prochaine commission « animations » le lundi 16 mars à 20h30.
- du spectacle des Scènes Euréliennes, le 13 mars à 20h30, à la salle récréative.
- du concert de l'harmonie de Brou, le 22 mars à la salle récréative.
- de l'exposition sur la grande guerre, actuellement à la salle récréative.
- que le gala de boxe-thaï est reporté en 2016.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal sur la bonne situation financière de la commune, qui est stable.

Monsieur BOISSEAU revient sur le compte rendu de la dernière commission « travaux » et sur le dernier bulletin d'information.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- que le problème d'écoulement, sur le lotissement la Croix du But, semble résolu.
- que le local ADMR est presque terminé ; il reste les extérieurs à finaliser.
- sur la création d'un comité de pilotage pour la mise en place du document unique (document qui relate les risques au travail).

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal d'une visite de plateaux multisports, à Oucques et à Bonneval, le mercredi 18 mars (rendez-vous à 14 h à la mairie). Le choix du plateau multisports interviendra suite à ces visites, et il sera installé dans le courant de l'année 2015, avec d'autres jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.